

Signature d'une convention de partenariat CIG de la Grande Couronne Ile de France et Délégation Ile de France du CNFPT

Les centres de gestion et le CNFPT sont des acteurs institutionnels de référence, partenaires clés des collectivités sur les champs respectifs de la gestion et de la formation.

C'est à ce titre que le CIG de la Grande Couronne et la délégation du même territoire de référence du CNFPT ont historiquement bâti des partenariats pour coordonner un certain nombre d'actions au profit des collectivités de la grande couronne. Depuis 2009 et jusqu'en 2017, des conventions de partenariat ou des contrats d'objectifs territorialisés, triennaux pour l'essentiel, se sont succédés, construits autour des thématiques suivantes : accompagnement des plans de formation des communes rurales en lien avec les dispositifs de validation des organismes paritaires, articulation des calendriers de préparation au concours, collaboration dans le cadre de la formation aux politiques de prévention des risques au travail, développement de l'apprentissage, observation de l'emploi et des métiers territoriaux, montée en compétence de réseaux professionnels (secrétaires de mairie), montage de l'ingénierie de diplômés d'université (juriste des marchés publics des collectivités territoriales en lien avec l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines)...

Pour appuyer ces partenariats historiques, le 20 novembre 2019, un accord-cadre a été signé entre le CNFPT et la FNCDG fixant le cadre de référence de nouvelles conventions de partenariat entre les délégations régionales du CNFPT nouvellement recomposées et les centres de gestion pour définir des actions conjointes au bénéfice des collectivités locales.

La délégation Île-de-France du CNFPT et le CIG de la Grande Couronne ont pris contact pour formaliser des coopérations dans les domaines de référence de l'accord-cadre susmentionné. Les principales évolutions par rapport au cadre partenarial historique tiennent aux évolutions du contexte territorial et réglementaire : renforcement du rôle des centres de gestion en matière d'observation des données sociales, valorisation des actions en faveur du recrutement compte tenu des problèmes d'attractivité, nouvelles modalités de financement de l'apprentissage, problématique renforcée en matière d'évolution professionnelle et de reclassement, nécessaire renforcement de la promotion de la fonction publique territoriale.

La convention de partenariat porte sur les domaines suivants :

- Organisation et préparation au concours d'accès à la fonction publique territoriale ;
- Développement de la connaissance de l'emploi territorial et des métiers de la fonction publique territoriale issue de l'observation des données sociales ;
- Promotion de l'emploi territorial, des métiers et de la mobilité sur le site emploi territorial et dans le cadre de salons de l'emploi ;
- Organisation de l'apprentissage ;

- Appui aux collectivités et aux agents en matière d'évolution professionnelle et de reclassement : le renforcement du lien emploi – compétences ;
- Action coordonnée en faveur de la scène publique locale et de la promotion de la fonction publique territoriale.

La convention fixe par ailleurs les conditions d'évolution des axes de collaboration, la composition des instances de pilotage, les conditions de résiliation et les conditions de son « porté à connaissance ».

La signature de cette convention par Monsieur Daniel LEVEL, Président du CIG de la Grande Couronne et maire de la commune déléguée de Fourqueux et Monsieur Anthony MANGIN, délégué régional Ile-de-France du CNFPT, premier adjoint au maire de Drancy, témoigne de la volonté des deux institutions de parfaire le service rendu aux collectivités pour renforcer la coordination sur les champs d'intervention connexes et simplifier dans la mesure du possible les démarches des collectivités locales.

Contacts presse :

Claude Soret-Virolle
Directrice Générale Adjointe CIG Grande Couronne
cvirolle@cigversailles.fr
01 39 49 63 18

Julie GOEFFIC
Chargée de communication CNFPT
julie.goeffic@cnfpt.fr
01 30 96 14 06